

03/12/2018

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 3 décembre 2018 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Messieurs les conseillers : Pierre Bergeron  
Daniel Sabourin  
Daniel Groleau  
Denis Rondeau

Mesdames les conseillères: Joanne Leblanc  
Maylis Toulouse

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Daniel Le Pape, directeur général, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

**#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Richard Tanguay, maire, ouvre la séance à 19 h 35 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé. **Il mentionne l'ajout du point 10.1 ; Entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François -- Modification.**

**#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation des procès-verbaux
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport du directeur général
6. Intervention du public (sur tout sujet d'intérêt municipal)
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Correspondance du mois de novembre 2018
9. Résolutions
  - 9.1 Administration
    - 9.1.1 Calendrier 2019 des séances régulières du conseil
    - 9.1.2 Mandat de consultations générales – Cabinet d'avocats
    - 9.1.3 Décision d'achat des terrains de Bois Rousseau Inc.
    - 9.1.4 Acceptation de l'offre de service – Mandat d'auditeur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018
    - 9.1.5 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet : Projets particuliers d'amélioration – Sous-volet : Circonscription électorale de Mégantic
    - 9.1.6 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet : Projets particuliers d'amélioration – Sous-volet : Projets d'envergure ou supra municipaux
    - 9.1.7 Route 257 – Engagement financier de la municipalité de Weedon
    - 9.1.8 Modification de la charte de la Corporation de développement économique et industriel de Weedon
    - 9.1.9 Demande d'appui des municipalités pour contrer les inondations
  - 9.2 Travaux publics
    - 9.2.1 Entretien hivernal – Rang des Granites
    - 9.2.2 Entretien hivernal – Route 257 Nord
    - 9.2.3 Embauche de journaliers-chauffeurs pour la liste de rappel
  - 9.3 Loisirs
    - 9.3.1 Contrat d'entretien de la patinoire Fontainebleau
  - 9.4 Urbanisme / développement
    - 9.4.1 Demande autorisation – CPTAQ – Lots 3 903 992 et 3 904 022
    - 9.4.2 Dérogation mineure # 2018-10-0001
    - 9.4.3 Octroi de contrat à monsieur pierre Gauthier de l'université de Concordia – Réalisation du concept d'organisation spatiale
    - 9.4.4 Fonds de développement des territoires (FDT) – Concept d'organisation spatiale pour la municipalité de Weedon
    - 9.4.5 Fonds de développement des territoires (FDT) – Plan de communication du bureau de projets
    - 9.4.6 Fonds de développement des territoires (FDT) – Volet #2 – Parc municipal de l'aréna
10. Divers et affaires nouvelles
  - 10.1 **Entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François – Modification --AJOUT**
11. Information des membres du conseil
12. Période de questions (exclusivement aux sujets à l'ordre du jour)
13. Levée de la séance

2018-179

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté tel que modifié.

**ADOPTÉE**

#3

**ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2018.**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu les copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 et de la séance extraordinaire du 26 novembre 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ces procès-verbaux ;

**EN CONSÉQUENCE,**

2018-180

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 et de la séance extraordinaire du 26 novembre et que lesdits procès-verbaux soient et sont acceptés tel que présentés.

**ADOPTÉE**

#4

**RAPPORT DU MAIRE ET DES MEMBRES DU CONSEIL**

Du maire ;

- Office municipale d'habitation (régionalisation des OMH)
- Piste multifonctionnelle (pas de moratoire du Gouvernement du Québec)
- SADC ; accélérer les processus de financement
- Visite de la Ministre du développement international, madame Marie-Claude Bibeau
- Image de marque pour le plan de communication de la MRC
- Comité aviseur sur l'attractivité de la région
- Rencontre avec des investisseurs ; construction résidentielle
- Colloque sur la diversité culturelle (au Centre culturel de Weedon)

Des conseillers ;

Les conseillers présentent leurs activités du mois de novembre 2018 à la satisfaction des personnes présentes.

#5

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

- Réception de la Ministre du développement international madame Bibeau :  
Visite du site de MYM et présentation des projets municipaux
- Avec le Conseil pour le budget 2019 et TPI (adoption 13 décembre 2018)
- Préparation des programmes de subvention :
  - plan de communication
  - parc de l'aréna
  - Concept d'aménagement spatial

#6

**INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE**

- Concept d'aménagement spatial
- Piste multifonctionnelle (voie ferrée pour en faire une piste cyclable)
- Quel item du budget a été difficile dans le processus budgétaire 2019 ?  
*Réponse : Plusieurs points ont été difficiles*
- Article 59 de la CPTAQ sur les ilots déstructurés ?  
*Réponse : Disponibilité de 7 nouveau ilots*
- Qui sont les investisseurs intéressés à Weedon ?  
*Réponse : Aucun nom n'a été donné*
- Construction du site de MYM
- Impact du budget sur les agriculteurs

#7

**ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES**

**CONSIDERANT QUE** les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2016-044 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-181**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est 306 764.40 \$ et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées	44 342.82 \$
Opérations courantes à payer :	<u>262 421.58 \$</u>
<b>Sous total</b>	<b>306 764.40 \$</b>

Salaires payés :	53 292.01 \$
<b>Grand total :</b>	<b><u>360 056.41 \$</u></b>

Que le rapport soit classé sous le numéro 11-2018 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**#8 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil.

Par conséquent ; le directeur général fait le dépôt des correspondances du mois de novembre.

**#9 RÉSOLUTIONS**

**#9.1 ADMINISTRATION**

**9.1.1 CALENDRIER 2019 DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-182**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, lesquelles débiteront à 19h30 :

<b>Mois</b>	<b>Jour</b>	<b>Mois</b>	<b>Jour</b>
Janvier	14	Juillet	02
Février	04	Août	05
Mars	04	Septembre	03
Avril	01	Octobre	07
Mai	06	Novembre	04
Juin	03	Décembre	02

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi.

**ADOPTÉE**

### **9.1.2 MANDAT DE CONSULTATIONS GÉNÉRALE – CABINET D'AVOCATS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Weedon a ponctuellement recours aux services d'avocats pour le règlement de divers dossiers d'aspect juridique ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'avocats Morency a fait parvenir une offre de services professionnels pour la représentation de la Municipalité le 17 octobre dernier ;

**CONSIDÉRANT QUE** les démarches de négociation de la convention collective des travailleurs et travailleuses de la municipalité de Weedon – CSN sont déjà entamées avec Monsieur Charles Gaulin, avocat de la firme Monty Sylvestre, conseillers juridiques ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-183**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le conseil municipal accepte de recourir aux services de la Société d'avocats Morency, au besoin, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, selon les termes de l'offre de services du 17 octobre 2019 dont les coûts varient entre 140\$ et 260\$ de l'heure selon le type de requête,

**QUE** le conseil désire poursuivre les démarches de négociations de la convention collective avec Monsieur Charles Gaulin, avocat de la firme Monty Sylvestre, conseillers juridiques,

**QU'**une copie de la présente résolution soit envoyée à la Société d'avocats Morency et à la firme Monty Sylvestre, conseillers juridiques.

**ADOPTÉE**

### **9.1.3 DÉCISION D'ACHAT DES TERRAINS DE BOIS ROUSSEAU INC.**

**CONSIDÉRANT** la résolution no. 2018-167 sur l'autorisation de procéder à l'achat des terrains de Bois Rousseau Inc. contenus dans l'entente du 8 mai 2017 intervenue entre la municipalité de Weedon et Bois Rousseau Inc. ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-184**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le conseil autorise la technicienne comptable à procéder au transfert d'une somme de 74 000\$ prélevée à même le surplus et déposée au poste budgétaire d'appropriation de surplus no. 03-410-00-000. Cette somme sera réservée à des fins d'achat desdits terrains, tels que spécifiés à l'annexe A de l'entente jointe à la présente résolution,

**QU'**une copie de la présente résolution soit envoyée à monsieur Jacques Rousseau, sec. trésorier pour Bois Rousseau Inc. et à Me Louise Aubert, notaire.

**ADOPTÉE**

**9.1.4 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE – MANDAT D'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Weedon a fait appel à des firmes comptables pour obtenir les services d'un auditeur pour les vérifications financières pour l'année 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Raymond Chabot Grant Thornton est la seule firme à avoir déposé une proposition de services ;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant des honoraires s'élève à 16 950\$ excluant les taxes applicables ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-185**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Maylis Toulouse

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil accepte la proposition de la firme de Raymond Chabot Grant Thornton pour la réalisation du mandat d'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018, au montant de 16 950\$ plus taxes,

**QUE** le montant pour la réalisation du mandat d'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 soit pris à même le poste budgétaire no. 02-130-00-413.

**QU'**une copie de la présente résolution soit envoyée à Nicole Morin, auditeur pour Raymond Chabot Grant Thornton.

**ADOPTÉE**

**9.1.5 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET : PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – SOUS-VOLET : CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE MÉGANTIC**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Weedon a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux réalisés sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Weedon sont admissibles au PAV ;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-186**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le conseil de la municipalité de Weedon approuve les dépenses d'un montant de 58 487.19 \$ + tx relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Weedon mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec,

**QU'**une copie de la présente résolution soit envoyée au Ministère du Transport du Québec.

**ADOPTÉE**

**9.1.6 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) –  
VOLET : PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION –  
SOUS-VOLET : PROJETS D'ENVERGURE OU  
SUPRAMUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Weedon a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux réalisés sur la rue Brière sont admissibles au PAV ;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-187**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le conseil de la municipalité de Weedon approuve les dépenses d'un montant de 44 712.05 \$ + tx relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles sur la rue Brière mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**QU'**une copie de la présente résolution soit envoyée au Ministère du Transport du Québec.

**ADOPTÉE**

**9.1.7 ROUTE 257 – ENGAGEMENT FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge à propos de procéder à une étude pour la reconstruction de la Route 257 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités touchées directement par la reconstruction de la Route 257 sont interpellées par le projet d'étude d'évaluation ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-188**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Maylis Toulouse

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil contribue pour un montant de 1000\$ pour le financement de l'étude d'évaluation de reconstruction de la Route 257,

**QUE** ce montant soit prélevé à même le poste budgétaire no. 02-150-01-951,

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Haut-Saint-François.

**ADOPTÉE**

**9.1.8 MODIFICATION DE LA CHARTE DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIEL DE WEEDON**

**CONSIDÉRANT QUE** les lettres patentes de la Corporation de développement économique et industriel de Weedon prévoient un maximum de cinq (5) membres au conseil d'administration et qu'il est jugé nécessaire d'augmenter ce nombre à sept (7) membres ;

**CONSIDÉRANT QUE** les lettres patentes doivent ainsi être modifiées par l'adoption d'un règlement concernant la modification et ce règlement doit être déposé au Registraire des entreprises du Québec ;



**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-189**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le changement du nombre d'administrateurs soit modifié à sept (7) membres,

**QUE** le règlement relatif à la modification (en annexe) soit déposé au Registraire des entreprises du Québec,

**QUE** le président de la Corporation soit autorisé à signer les documents requis aux fins de donner suite à la présente résolution, le tout sans frais,

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à madame Lise Pratte, conseillère à la Corporation de développement économique et industriel de Weedon.

**ADOPTÉE**

**9.1.9 DEMANDE D'APPUI DES MUNICIPALITÉS POUR CONTRER LES INONDATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Weedon connaît régulièrement des inondations dans le secteur du lac Louise et au carrefour des rivières au Saumon et Saint-François ;

**CONSIDÉRANT QUE** les inondations ont un impact financier énorme sur les résidents, la municipalité de Weedon et le gouvernement du Québec par l'intermédiaire du ministère de la Sécurité publique ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs études ont été réalisées sur le territoire de la municipalité de Weedon sur les causes des inondations et les solutions à apporter sur la gestion des cours d'eau situés en amont du Lac Louise et sur les travaux pouvant y être effectués ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités adjacentes au Lac Aylmer et au Lac Saint-François sont concernées par les inondations régulières touchant la municipalité de Weedon ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Daniel Sabourin, conseiller, a fait part lors du congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en septembre 2018, à monsieur Patrick Beauchesne, sous-ministre au ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, des nombreuses études réalisées, dont certaines datent de près de 40 ans, concernant les inondations sur le territoire de la municipalité de Weedon ;

**CONSIDÉRANT QUE** les études sur les inondations ont été remises au député de Mégantic, monsieur Ghislain Bolduc ;

**CONSIDÉRANT QU’** à la suite des études réalisées, le conseil désire une intervention rapide sur le territoire de Weedon afin de réduire significativement les sections importantes du territoire régulièrement inondées, lesquelles inondations sont généralement causées au carrefour des rivières au Saumon et Saint-François, tout en affectant les secteurs des lacs Louise, Aylmer et Saint-François ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-190**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le conseil demande au gouvernement du Québec d’intervenir rapidement sur le territoire de la municipalité de Weedon afin de mettre un terme aux inondations récurrentes qui sont causées au carrefour des rivières au Saumon et Saint-François ;

**QUE** le conseil demande aux municipalités adjacentes du lac Aylmer leurs appuis officiels afin de faire pression auprès du gouvernement du Québec et du ministre de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour que des interventions concrètes et significatives soient effectuées sur le territoire, particulièrement sur le territoire de Weedon, pour lesquelles les effets sont ressenties en amont, soit aux lacs Louise, Aylmer et Saint-François ;

**QU’**une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, madame Marie-Chantal Chassé, à la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault, au député de Mégantic, monsieur François Jacques et aux municipalités concernées, soit Coleraine, Disraeli, Disraeli paroisse, Beaulac Garthby et Stratford,

**QU’**une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Daniel Sabourin, conseiller de la municipalité de Weedon.

**ADOPTÉE**

## **#9.2 TRAVAUX PUBLICS**

### **9.2.1 ENTRETIEN HIVERNAL – RANG DES GRANITES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton de Stratford effectue habituellement l’entretien hivernal d’une partie du rang des Granites sur le territoire de la municipalité de Weedon ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Weedon désire renouveler cette entente ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-191**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le conseil municipal de Weedon renouvelle l'entente avec la municipalité de Stratford pour l'entretien hivernal d'une partie du rang des Granites, sur une longueur de 0,8 km, entre le chemin de la Mine et les limites de la municipalité de Weedon, au montant de 1700 \$. Cette entente est valide pour l'hiver 2018-2019,

**QUE** ce montant soit prélevé à même le poste budgétaire no. 02-330-01-443,

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la municipalité de Stratford.

**ADOPTÉE**

### **9.2.2 ENTRETIEN HIVERNAL – ROUTE 257**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Ham-Sud effectue habituellement l'entretien hivernal d'une partie de la route 257 Nord sur le territoire de la municipalité de Weedon ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Weedon désire renouveler cette entente ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-192**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Denis Rondeau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil municipal de Weedon renouvelle l'entente avec la municipalité de Ham-Sud pour le déneigement d'une partie de la Route 257 Nord, entre le chemin Phaneuf et le chemin Rondeau sur une longueur de 0.8 km, pour la saison 2018-2019 et ce, selon les coûts établis par le M.T.Q. soit :

- Camions (10 roues) : 79.30\$/h
- Épandeur avec régulateur électronique : 10.40\$/h
- Chasse-neige à sens unique : 7.50\$/h
- Lame latérale : 3.20\$/h

**QUE** ce montant soit prélevé à même le poste budgétaire no. 02-330-01-443,

**QUE** la présente résolution soit transmise à la municipalité de Ham-Sud et au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports,

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la municipalité de Ham-Sud.

**ADOPTÉE**

### **9.2.3 EMBAUCHE DE JOURNALIERS-CHAUFFEURS POUR LA LISTE DE RAPPEL**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité, pour ses opérations de déneigement, doit maintenir une liste de journaliers-chauffeurs sur appel ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-193**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le conseil nomme les personnes suivantes sur la liste de journaliers-chauffeurs sur appel :

- Monsieur Jean-Louis Blanchette
- Monsieur Charles Grenier
- Monsieur Marc Fontaine
- Monsieur Daniel Mercier
- Monsieur Billy Filion-Gagné
- Monsieur Stéphane Carette

**QUE** les dispositions de la convention collective s'appliquent pour tous les employés sur appel.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise au Syndicat des travailleurs et travailleuses de la municipalité de Weedon, aux dossiers personnels des employés et à chacun des journaliers-chauffeurs cités plus haut.

**ADOPTÉE**

### **#9.3 LOISIRS**

#### **9.3.1 CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE FONTAINEBLEAU**

**2018-194**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le conseil accepte le contrat d'entretien de la patinoire de Fontainebleau, comprenant l'arrosage de la glace, le déneigement de la patinoire et du stationnement, le nettoyage du chalet et assurer la sécurité des utilisateurs et des bâtiments, à Monsieur Anthony Séminaro au coût de 4200 \$, payable en 4 versements dont le premier sera de 1200 \$ et les suivants de 1000 \$.

**QUE** ce contrat est valide pour la période du 3 décembre 2018 au 11 mars 2019,

**QUE** ledit montant soit prélevé à même le poste budgétaire no. 02-701-30-522,

**QUE** Monsieur Daniel Le Pape, directeur général soit autorisé à signer ledit contrat d'entretien de la patinoire de Fontainebleau.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à l'employé soumissionnaire et au dossier archivé de la municipalité relatif à l'entretien de la patinoire.

**ADOPTÉE**

## **#9.4 URBANISME / DÉVELOPPEMENT**

### **9.4.1 DEMANDE D'AUTORISATION – CPTAQ – LOTS 3 903 992 ET 3 904 022**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Les Bétons L. Barolet inc exploite une gravière/sablière depuis plusieurs années sur ces lots ;

**CONSIDÉRANT QU'** que la compagnie désire poursuivre l'exploitation de la gravière/sablière

**CONSIDÉRANT QUE** l'exploitation du site est toujours en fonction et le tout est sous la supervision de M. Serge Grenier, agronome de la firme SolEco Inc ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Serge Grenier, agronome de la firme SolEco Inc, agît à titre de mandataire pour la présente demande ;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie visée par la demande est de 5,10 hectares ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme aux règlements municipaux ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-195**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le conseil recommande à la commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande de l'entreprise Les Bétons L. Barolet inc., permettant l'exploitation des lots 3 903 992 et 3 904 022 situé dans la municipalité de Weedon afin qu'ils soient utilisés à des fins de carrière/sablière,

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à Nicolas Blouin, inspecteur municipal.

**ADOPTÉE**

### **9.4.2 DÉROGATION MINEURE # 2018-10-0001**

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de dérogation mineure portant le numéro 2018-10-0001 fut déposée au bureau de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dérogation concerne l'immeuble résidentiel situé au 180, 6<sup>ème</sup> avenue à Weedon ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dérogation concerne le non-respect de la marge de recul avant pour l'implantation d'un bâtiment principal ;

**CONSIDÉRANT QU'** un permis a été émis en 1985 mais qu'aucune marge de recul avant n'est indiquée sur celui-ci ;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu du règlement de zonage 238 de l'ancienne municipalité de Weedon Centre, dans la zone Rb (Résidentielle), la marge de recul avant pour l'implantation d'un bâtiment accessoire est fixée à 10 mètres ;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment principal est à 7.26 mètres de l'emprise de rue ;

**CONSIDÉRANT QUE** la distance dérogatoire est de 2.74 mètres ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-196**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Maylis Toulouse

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil accepte la demande de dérogation mineure #2018-10-0001 tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme afin de permettre la dérogation de 2.74 mètres de marge de recul avant pour le bâtiment résidentiel sis au 180, 6<sup>e</sup> Avenue.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à Nicolas Blouin, inspecteur municipal.

**ADOPTÉE**

**9.4.3 OCTROI DE CONTRAT À MONSIEUR PIERRE GAUTHIER DE L'UNIVERSITÉ DE CONCORDIA – RÉALISATION DU CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Weedon désire réaliser un concept d'organisation spatiale pour permettre l'intégration des diverses fonctions urbaines en vue de répondre aux nouveaux besoins de la collectivité et aux fins d'adaptation du territoire suite à la venue de la nouvelle entreprise multinationale MYM Nutraceuticals ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a fait un appel de proposition auprès de l'Université de Concordia, plus précisément au département de géographie urbaine ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Pierre Gauthier, professeur agrégé d'urbanisme de l'Université de Concordia a déposé une proposition de services, intégrant la participation d'étudiants du baccalauréat et de doctorat ;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition de services est divisée en 5 phases débutant de décembre 2018 et se terminant en mai 2019, incluant une séance de charrette ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de services s'élève à 44 875\$ excluant les taxes applicables ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-197**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le conseil accepte la proposition de l'Université de Concordia pour la réalisation d'un concept d'organisation spatiale pour le territoire de Weedon, divisée en 5 phases au coût de 44 875\$ plus taxes,

**QUE** le montant pour la réalisation des différentes phases du projet soit pris à même le poste budgétaire no. 02-620-00-907.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Gauthier de l'Université Concordia, à monsieur Daniel Le Pape, directeur général de la municipalité et à monsieur Mokhtar Saada, conseiller à la Corporation de développement économique et industriel de Weedon

**ADOPTÉE**

**9.4.4 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) –  
CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE POUR LA  
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

**CONSIDÉRANT QU'** la municipalité désire réaliser un concept d'organisation spatiale afin de préparer un environnement urbain visant à intégrer les diverses fonctions pour une organisation optimale du territoire qui souscrit aux principes de développement durable ;

**CONSIDÉRANT QUE** le concept d'organisation spatiale du territoire s'inscrit également dans la planification stratégique de développement durable de la municipalité de Weedon ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité mandate monsieur Pierre Gauthier, professeur agrégé de l'Université de Concordia, pour la réalisation en 5 étapes du concept d'organisation spatiale de son territoire, pour un montant de 44 875\$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** les accompagnements par des ressources spécialisées (urbanisme et développement durable) sont subventionnés à hauteur de 75% par le Fonds de développement du territoire (FDT) de la MRC du Haut-Saint-François ;

**CONSIDÉRANT QUE** le bureau de projets accompagnera monsieur Pierre Gauthier et son équipe pour la réalisation du concept d'organisation spatiale ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-198**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le Fonds de Développement des Territoires (FDT) soit utilisé pour financer le concept d'organisation spatiale dans la proportion de 75%, soit pour un montant de 33 656,25\$ ;

**QUE** la commission de développement a pris connaissance et recommande le projet déposé au Fonds de Développement des Territoires (FDT) ;

**QUE** la commission de développement est composée des personnes suivantes :

- Richard Tanguay, maire
- Maylis Toulouse, conseillère
- Daniel Sabourin, conseiller
- Renée Paquet, citoyenne
- Léo Provencher, citoyen
- Monsieur Mokhtar Saada, conseiller en développement
- Monsieur Daniel Le Pape, directeur général

**QUE** Monsieur Richard Tanguay, maire et Monsieur Daniel Le Pape, directeur général, soient autorisés à signer, pour la municipalité, tout document dans le cadre du Fonds de Développement des Territoires (FDT).

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à Jerry Espada du Centre local de développement (CLD) du Haut-Saint-François et à Mokhtar Saada, conseiller à la Corporation de développement économique et industriel de Weedon.

**ADOPTÉE**

**9.4.5 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) –  
PLAN DE COMMUNICATION DU BUREAU DE PROJETS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite améliorer sa visibilité pour attirer des nouveaux projets commerciaux, industriels, immobilier et touristiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a mis en place un bureau de projets pour la revitalisation socioéconomique de la municipalité de Weedon et ce bureau doit être doté d'une planification stratégique, d'un plan d'action et de communications spécifiques à ce développement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le bureau de projets doit identifier sa mission, ses valeurs, ses axes de développement afin de gérer le changement dans un contexte de développement et faire connaître les services offerts par le bureau de projets ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'équipe du bureau de projets propose d'avoir recours à des ressources spécialisées (subventionnés à hauteur de 75%) ;



## **EN CONSÉQUENCE,**

**2018-199**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le Fonds de Développement des Territoires (FDT) soit utilisé pour financer la réalisation du Plan de communication du bureau de projets et ce, pour un montant de 15 000,00 \$, soit 75% de l'estimé total de 20 000 \$ ;

**QUE** la commission de développement local qui a pris connaissance et recommande le projet déposé au Fonds de Développement des Territoires (FDT) ;

**QUE** la commission de développement est composée des personnes suivantes :

- Richard Tanguay, maire
- Maylis Toulouse, conseillère
- Daniel Sabourin, conseiller
- Renée Paquet, citoyenne
- Léo Provencher, citoyen
- Monsieur Mokhtar Saada, conseiller en développement
- Monsieur Daniel Le Pape, directeur général

**QUE** Monsieur Richard Tanguay, maire et Monsieur Daniel Le Pape, directeur général, soient autorisés à signer, pour la municipalité, tout document dans le cadre du Fonds de Développement des Territoires (FDT) ;

**QUE** la présente résolution annule la résolution no. 2018-154,

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à Jerry Espada du Centre local de développement (CLD) du Haut-Saint-François et à Mokhtar Saada, conseiller à la Corporation de développement économique et industriel de Weedon.

**ADOPTÉE**

### **9.4.6 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET #2 – PARC MUNICIPAL DE L'ARÉNA**

**CONSIDÉRANT QU'** une première demande de subvention au FDT (Fonds de développement des territoires) a déjà été faite pour la réalisation du Plan directeur d'aménagement du Parc Central (aréna) mais cette demande ne couvre pas la totalité du mandat de la firme Création NaturEden Inc. ;

**CONSIDÉRANT QUE** la politique de la famille et des aînés de Weedon préconise d'étudier et de bonifier l'offre d'infrastructure de loisir, de sport, de culture et de tourisme en tenant compte des jeunes et des aînés ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire offrir un lieu de détente, de socialisation et de rencontre afin d'améliorer la qualité de vie de ses résidents et de consolider le tissu social ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite procéder à l'aménagement du parc municipal de l'aréna, situé sur la rue des Érables, pour qu'il réponde à des besoins multigénérationnels ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire proposer un parc sécuritaire et fonctionnel à l'année, qui respecte les aménagements durables et met en valeur le milieu naturel ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'équipe de développement local propose de faire recours à un ou une architecte paysagiste pour l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement pour le parc de l'aréna volet 2 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les accompagnements par des ressources spécialisées (architecte paysagiste) sont subventionnés à hauteur de 75% ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-200**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le Fonds de Développement des Territoires (FDT) soit utilisé pour financer le solde restant pour la réalisation du Plan directeur d'aménagement et ce, pour un montant de 3 383,25 \$, soit 75% de l'estimé total de 4 511 \$ ;

**QUE** la commission de développement a pris connaissance et recommande le projet déposé au Fonds de Développement des Territoires (FDT) ;

**QUE** la commission de développement est composée des personnes suivantes :

- Richard Tanguay, maire
- Maylis Toulouse, conseillère
- Daniel Sabourin, conseiller
- Renée Paquet, citoyenne
- Léo Provencher, citoyen
- Monsieur Mokhtar Saada, conseiller en développement
- Monsieur Daniel Le Pape, directeur général

**QUE** Monsieur Richard Tanguay, maire et Monsieur Daniel Le Pape, directeur général, soient autorisés à signer, pour la municipalité, tout document dans le cadre du Fonds de Développement des Territoires (FDT).

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à Jerry Espada du Centre local de développement (CLD) du Haut-Saint-François et à Mokhtar Saada, conseiller à la Corporation de développement économique et industriel de Weedon.

**ADOPTÉE**

#10

**DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES**

**10.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA CONCEPTION, L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION D'UN RÉSEAU INTERNET HAUTE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS – MODIFICATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a adopté en date du 14 septembre 2009 la résolution 2009-160 relative à une entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente intermunicipale concernant a été modifiée en 2017 pour prévoir la possibilité que la MRC puisse céder une partie des éléments de cette entente à « Communication Haut-Saint-François », un organisme à but non lucratif dûment constitué ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire contracter avec plus d'un fournisseur de services Internet ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire pouvoir vendre les infrastructures, équipements de transmission et équipements à un ou des fournisseurs privés en cas de démantèlement de tout ou en partie du réseau ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire constituer un fonds de démantèlement et prévoir les règles relatives à la constitution de ce fonds et à sa répartition entre les municipalités ;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de modifier cette entente intermunicipale pour refléter ces modifications, et ce, conformément à l'article 4 de l'entente intermunicipale ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-201**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Joanne Leblanc

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** l'entente intermunicipale soit modifiée conformément au document de modification joint à la présente résolution, lequel sera, après adoption par l'ensemble des municipalités membres de l'entente, annexé à l'« Entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François » signée en 2009 et modifiée en 2017, pour en faire partie intégrante,

**QUE** le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les documents de modification à l'entente intermunicipale.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité régionale de comté (MRC) du Haut-Saint-François.

**ADOPTÉE**

#11

**INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

- Pierre Bergeron : pistes pour le ski de fond pas encore ouvertes à St-Gérard
- Monsieur le Maire souhaite à tous un joyeux temps des Fêtes

#12

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Terrains de Rousseau pour la municipalité
- Tests de sol des terrains Rousseau
- Question sur la Route 257 : participation financière équitable des municipalités visées
- Question sur le dos d'âne et sur les concepts du développement de Weedon
- Tours de télécommunication qui seront en location fixe pour les clients

#13

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**2018-202**

À 21 h 24, madame Maylis Toulouse propose la levée de cette séance ordinaire.

---

Marie-Claude Cloutier,  
Secrétaire-trésorière adjointe

---

Richard Tanguay  
Maire